



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi vingt-six mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 19 mars 2025.

PRÉSENTS : M. Alain TOUCHARD, Maire, M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART, Adjoint, M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, M. Éric VIGNEAU, Mme Sylvie LECOUP, Mme Valérie BOURDON, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, Mme Sophie LOPES, Mme Julie HINGANT et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Martine LESAGE, Mme Carole SOLVET, M. Olivier DUPORT, M. Olivier GUILLOU et Mme Estelle GUILLOU, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Mme Martine LESAGE donne pouvoir à Mme Sylvie LECOUP, Mme Carole SOLVET donne pouvoir à Mme Fanny TIGÉ, M. Olivier DUPORT donne pouvoir à M. Xavier GODART, M. Olivier GUILLOU donne pouvoir à M. Éric JOSEPH et Madame Estelle GUILLOU donne pouvoir à Mme Julie HINGANT.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



5.7 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - INTERCOMMUNALITÉ :

2025-9. ORLÉANS MÉTROPOLÉ - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité et de développement durable 2023 d'Orléans Métropole.

Ce document présente les actions essentielles menées par l'établissement au cours de l'exercice.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de chaque commune adhérent à un Établissement Public de Coopération Intercommunale doit être destinataire d'un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Lors du Conseil Métropolitain du 23 janvier 2025 le rapport d'activité et de développement durable d'Orléans Métropole au titre de l'année 2023 a fait l'objet d'une communication.

Le Conseil Municipal en prend acte à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 27 mars 2025.

Le Maire,
Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 28 mars 2025.

Publié ou notifié le : 28 mars 2025.

